



**Centr & expert**<sup>®</sup>

Fournisseur de Solutions Globales de Sécurité ATEX

**AUDITS**

**Vous êtes**  
une Installation Classée Pour l'Environnement (ICPE),  
vous utilisez des produits inflammables en quantité,  
vous avez des zones classées à risques d'explosion,  
et vous avez des **chariots de manutention ATEX.**

Ceci vous **intéresse** ▶▶▶



La directive ATEX 1999/92/CE qui s'applique explique clairement que la responsabilité incombe à l'exploitant. Il est donc important que vous puissiez considérer que la **sécurité ATEX** des chariots de manutention particulièrement est **toujours acquise**.

En effet, les chariots de manutention ATEX sont soumis à une vérification de conformité qui est indépendante de la vérification semestrielle (VGP).

Cette vérification ATEX est **REGLEMENTAIRE** et **VOLONTAIRE** ...

**REGLEMENTAIRE** parce que la directive 1999/92/CE indique que l'exploitant doit garantir que le matériel de sécurité est sûr tout au long de son utilisation. Et pour cela, il peut s'appuyer sur la norme EN 60079-17 qui ne traite que de la partie électrique et sur des experts qui peuvent auditer aussi la partie mécanique, dont les moteurs diesel.

**VOLONTAIRE** parce que la EN 60079-17 différencie les vérifications « de près » des vérifications « détaillées », dont les intervalles et les niveaux sont dépendants de l'utilisation du matériel, et donc de votre appréciation.



**CENTREPERT** réalise des **AUDITS SECURITE ATEX** sur tout chariot de manutention ATEX (et autre véhicule et équipement ATEX) dont la présentation détaillée offre la possibilité de comprendre aisément la nature de la non-conformité, sa complexité par rapport à la norme et aux règles de l'art, et les possibilités de remise en conformité.

À l'issue de la remise en conformité, **CENTREPERT** délivre une **ATTESTATION DE SECURITE** à incorporer dans votre Document Relatif à la Protection Contre les Explosions (DRPCE), intégré au document unique.

**Les points inspectés ont été classés en 3 catégories qui sont mises en évidence par des symboles de couleur. Ainsi, le symbole :**



**Identifie les non conformités majeures**, pour lesquelles nous estimons que l'équipement devrait être mis à l'arrêt car elles représentent un danger immédiat. Par exemple, un défaut d'isolement des circuits électriques, une absence de mise à la terre ou encore un revêtement anti-étincelant dégradé.



**Identifie les non conformités mineures**, qui devront être levées pour obtenir une **Attestation de Sécurité** mais ne constituent pas un motif sérieux d'arrêt du matériel audité. Par exemple un presse étoupe desserré ou l'absence de la documentation.



**Identifie les points conformes** aux spécifications d'origine.

## Exemples :



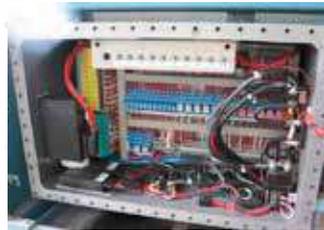
2 clés codées avec lecteurs alimentés en sécurité intrinsèque et calculateur intégré dans un boîtier antidéflagrant avec l'interface de sécurité des lecteurs.

*Absence de plaque sur le boîtier (EN 60079-14) et non respect des règles d'installation de sécurité intrinsèque (EN 60079-11).*



Le coffret contient outre les organes de commande et de contrôle d'origine de la nacelle, deux convertisseurs 72 / 24 VDC et deux séries d'interfaces de sécurité intrinsèque.

*Les points communs (terre) des interfaces de sécurité intrinsèque ont été reliés au châssis de la machine (EN 60079-11 et EN 60079-14).*



Le négatif des convertisseurs et des circuits de sécurité intrinsèque est directement relié au châssis (EN 60079-14).

*Probablement à cause du montage des interfaces de sécurité intrinsèque.*



La machine n'est pas équipée de dispositif de contrôle de l'isolement (EN 1755 et EN 60079-14).



Fournisseur de Solutions Globales de Sécurité ATEX

## **Centrexpert SAS**

**[www.centrexpert.com](http://www.centrexpert.com)**

121, chemin de la Saulaie

38670 Chasse sur Rhône.

**Tél. : (+33) 04 72 79 70 35**

Mail : [contact@centrexpert.com](mailto:contact@centrexpert.com)